

Mardi, le 27 Janvier 2015

**COLLECTIF DES PERSONNES VICTIMES
DE L'ÉROSION CÔTIÈRE TOGO(CPVEC)**



A

Monsieur le président de
L'INSPECTION PANEL.

Objet : plainte

Monsieur le président

Nous Personnes victimes d'érosion côtière avons l'honneur de venir très respectueusement vous informer que suite aux travaux des constructions qui se réalisent au port de Lomé nous les riverains sommes victimes de l'amplification d'érosion côtière. Malgré tous nos parcours de revendication de droits auprès des responsables de la dite projet à savoir IFC, Bolloré ; Etat TOGOLAISE ; nous n'avons pas une suite favorable au contraire l'intimidation.

Effet les études ont montrées que après la construction du premier quai (dans les années Soixante la mer, avançait de un à sept mètre chaque années et à partir de deux mille douze ce sont les dizaines de mètres de nos terre qui rentrent dans la mer chaque mois), raisons pour lequel nous accusons les auteurs de se projet d'être l'auteur d'amplification d'érosion côtière. En juin juillet aout deux mille douze la mer s'est avancé de soixante mètre ce qui a causé d'énorme dégât matériels comme les logements de fortune ; plantation de cocotiers les espace de loisir notamment OBAMA BEACH; les cimetières ; les fétiches dans les villages comme : BAGUIDA plage AVEPOZO, KPOGAN AFIDEGNIGBAN AGBAVI GBODJOMÉ DEVIKEME ALIMANGNAN AGBEDRAFO KPEME et EDO KODJI .

Après ETAT a travers le ministre des affaires social a débloqué une somme de deux cent quarante mille cfa pour treize personnes sinistrées de Baguida plage et ils sont partis fait les constat dans les autres villages mais sans soutiens financiers ni morales ; Décembre deux mille Douze, deuxième vague sinistrés et en deux mille treize nous avons enregistré trente neuf logements de fortune qui est affectée par érosion côtière .

Janvier deux mille douze nous avons créé le collectif des personnes Victimes d'érosion côtière pour défendre nos droits. Les résultats de plusieurs réunions entre nous les riverains et certains professeurs d' Université de Lomé ont permis d'avoir une idée sur la disparation rapide de nos habitations. Certaines jeunes

victimes ont qualifié ce projet du troisième quai comme un esclavage modernisé, d'autre propose par les voix légale. Comme le TOGO est un Etat de droit et l'IFC partenaire financier est une branche de la banque mondiale qui multiplie beaucoup d'effort pour restaurer la démocratie, égalité de droits modernisation de notre justice a reçu un requête de notre collectif du 24 MARS 2014 par le représentant résident de la banque mondial bureau TOGO et quelque jours la banque nous appelé pour une discussions sur notre dossier .Nous somme reçu par Mr Koffi HOUNKPE spécialiste en Gestion des risque de catastrophes, Phd employé à la banque Mondial et la réunion a duré vingt sept minutes , les conclusion (*avancé de la mer de ses deniers temps est une cataphote naturelle*) dit Mr HOUNKPE et compris le monde entière, si nous voulons avoir éclaircissent prenez contacte avec le ministère environnement spécialement avec Mr Mourou point focal des risques et catastrophes au Ministère de l'Environnement. On a évoqué aussi les résultats d'études impact environnemental des travaux qui se réalise au port autonome de Lomé ; tans que partenaire financier sa réponse c'est toujours le ministère de l'Environnement qui est le mieux placé pour nous répondre. Apres des mois sans nouvelles sur notre dossier, deuxième lettre du collectif qui a pour objet PREAVIS de Sit-in devant le bureau de la Banque Mondiale à Lomé. Sans mentis nous avons eus une suite par téléphone à vingt huitième jours après le dépôt ; suivi de la deuxième réunion au siège de banque mondial au TOGO et ses résultat ; Une réunion qui dois commencer a quinze heure GMT au Togo comme convenu. Contre tenu des charge du représentant résident c'est a seize trente neuf qu'on a commencé et on a terminée a dix neuf heure douze minute. La il y a questions sur le fonctionnement d' IFC et IDA tous membre de la banque mondial et nous avons soulevé une assise avec les responsable projets de IFC.

Apres quelque jour nos frères de la diaspora qui sont au courant de la situation nous ont conseillé de prendre contacte avec votre institution l'INSPECTION PANEL.

Et le seize septembre deux milles quatorze par une lettre nous avons sollicité encore une rencontre avec le responsable IFC et une nouvelle étude impact environnemental sur ce projet. Et c'est a ce moment que le représentant résident de la banque mondial bureau TOGO nous a répondu par une lettre qu'il a transmis notre requête au IFC et le groupe de la banque mondial fait les efforts pour trouver une solution à notre problème . Notons que début septembre deux mille quatorze La représente régional de IFC nous a répondu qu'il a reçu notre courrier mais qu'il décline ses responsabilités sur ce projet ses raisons : *"Vos lettre font référence aux impacts du projet de construction 3^{ème} quai au Port autonome de Lomé. Vous voudrez bien noter que le développement de cette infrastructure portuaire n'est pas une partie constituante du portefeuille de projets financé par la Banque Mondiale. Le seul projet de développement portuaire auquel IFC (la Société Financière Internationale qui est la branche de*

la Banque mondiale qui finance les projets du secteur privé) est associée est le terminal à conteneurs de Lomé dont les travaux de construction ont débuté le 26 novembre 2012. Le projet pour lequel a mis l'argent est le port à conteneurs. Le collectif à démentir que le projet du port à conteneurs est un projet qui est lié au troisième quai et après IFC est resté sans nouvelle.

NB : nous avons assisté à une réunion au ministère de l'environnement qui déclare que la construction du troisième quai n'a pas eu les impacts négatifs sur nous les riverains devant plusieurs chefs du village Victime.

Un proche de la fondation Bolloré dit : même si Bill Gate perd les procès similaires en Europe ce n'est pas la fondation BOLLORE en Afrique.

Nous déplorons la lenteur sur notre dossier par le bureau de la banque mondiale au Togo sans institution mondiale et apolitique.

Conclusion

Nous prions le conseil d'administration l'INSPECTION PANEL d'ouvrir une enquête sur notre dossier personnes victimes d'érosions côtières au Togo.

Ses conséquences seront très lourdes pour les riverains qui n'ont pas d'habitations, ni le travail peuvent générer un danger public de demain comme exode rural, vols.....

Ci joins

- Lien accès aux photos à témoin (erosioncotiertogo.skyrock.com)
- Un dialogue au représentant de la banque mondiale bureau Togo
- Un dialogue à la représentante régionale de l'IFC
- CD de Reportage sur l'érosion avec le chef du village victime.

Ont signé pour le collectif

Edo TONOUDO



Amévi TAY

